

NESTLE WATERS SUPPLY EST/ARS
Madame Cécile KERANGART
BP43
88805 VITTEL CEDEX
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-IX-053071-01 Version du : 10/03/2026 Page 1/4
Dossier N° : 26M017728 Date de réception : 05/03/2026
Référence bon de commande : Cde 2023 N° 3201333312 - Contrôle sanitaire ARS

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de consommation	BUVETTE IMPERIALE	

N° ech **26M017728-002** | Votre réf. (1) **BUVETTE IMPERIALE**

Limites	D17 : Distributions		
Réglementation	Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique		
Date de prélèvement	05/03/2026 08:59	Code point de prélèvement	IX058294
Date de réception	05/03/2026 17:18	Code installation ARS	3840
Début d'analyse	05/03/2026 18:08	Nom de l'installation	BUVETTE PUBLIQUE FONTAINE IMPERIALE
Prélèvement effectué par	WIEDEMANN Julien (Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)) - SJJ9 - LJW	Type installation ARS	UDI
Localisation du prélèvement	BUVETTE IMPERIALE	Nom point de prélèvement	FONTAINE IMPERIALE PLACE DES FRANCS
Motif de prélèvement	Contrôle sanitaire prévu par l'arrêté préfectoral	Commune	VITTEL
Température de l'air de l'enceinte	4°C	Code UGE	486
Type analyse	88_A	Nom UGE	EMBOUTEILLAGE
Démontage des accessoires	Sans objet	Code PSV ARS	VITTEL/CONTREX-NESTLE 5248

Paramètres de prélèvements

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPEM : Prélèvement pour potabilité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *				
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520				

Caractéristiques organoleptiques (terrain)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX0KU : Aspect (in situ) Prestation réalisée par nos soins	Normal	Qualit.		
Méthode organoleptique - Observation visuelle				
IX0KV : Couleur qualitative (in situ) Prestation réalisée par nos soins	Absence	Qualit.		
Méthode organoleptique - Observation visuelle				
IX0KJ : Saveur qualitative (in situ) Prestation réalisée par nos soins	Absence			
Méthode organoleptique - Observation sensorielle				

Résiduel de traitement de désinfection (terrain)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R6 : Chlore libre (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.05	mg Cl2/l		
Technique [Colorimétrie (DPD)] - NF EN ISO 7393-2				
IX3R5 : Chlore total (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.05	mg Cl2/l		
Technique [Colorimétrie (DPD)] - NF EN ISO 7393-2				

Paramètres microbiologiques

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	4	ufc/ml		
Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222				
UMRLK : Micro-organismes revivifiables 36°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	< 1	ufc/ml		
Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222				
UMLLE : Escherichia coli et bactéries coliformes (/100ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685				
Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1:2000				
Bactéries coliformes *	< 1	ufc/100 ml		< 1
Escherichia coli *	< 1	ufc/100 ml	< 1	
UM3D0 : Entérocoques intestinaux (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	< 1	ufc/100 ml	< 1	
Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2				

N° ech **26M017728-002** | Votre réf. (1) **BUVETTE IMPERIALE**
Paramètres physicochimiques généraux (terrain)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R4 : Température de l'eau (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	12.4	°C		<= 25
Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne				
IX3R2 : Mesure du pH (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	7.2	Unités pH		6.5 ≤ x ≤ 9
Potentiométrie - NF EN ISO 10523				

Paramètres physicochimiques généraux

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXA18 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	0.2	NFU		<= 2
Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1				
IXK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685				
Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN 27888				
Conductivité à 25°C *	850	µS/cm		200 ≤ x ≤ 1100
Température de mesure de la conductivité				
	20.9	°C		
IX0LL : Titre Alcalimétrique Complet (TAC) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	36.5	°F		
Volumétrie - NF EN ISO 9963-1				
IXA21 : Dureté Totale (TH) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	50.7	°F		
Calcul - Méthode interne				
IX38G : Chlorures Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	5.9	mg/l		<= 250
Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-1				
IX02Z : Sulfates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	120	mg SO4/l		<= 250
Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-1				
IX128 : Calcium (Ca) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	130	mg/l		
Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 14911				
IX133 : Magnésium (Mg) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	42	mg/l		
Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 14911				

Paramètres azotés et phosphorés

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX02R : Ammonium (en NH4) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.05	mg NH4/l		<= 0.1
Spectrophotométrie (UV/VIS) [automatique] - NF EN ISO 15923-1				
IX02L : Nitrates (en NO3) Prestation réalisée par nos soins	8.5	mg NO3/l	<= 50	
Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-1				
IX02W : Nitrites (en NO2) Prestation réalisée par nos soins	<0.01	mg NO2/l	<= 0.5	
Chromatographie ionique - UV - NF EN ISO 10304-1				
IX04Q : Somme NO3/50 + NO2/3 Prestation réalisée par nos soins	0.17	mg/l	< 1	
Calcul - Calcul				

Oxygènes et matières organiques

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXA45 : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-0685 *	1.1	mg C/l		<= 2
Flux continu [Oxydation persulfate / détection IR] - NF EN 1484				

Conclusion / Déclaration de conformité (Non couverte par l'accréditation)

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.



Symphorose GENOT
Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.